

Décision n° 00–617 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 28 juin 2000 mettant fin à l'attribution de ressources en numérotation à la société France Télécom (numéros de la forme 05 90 3Q MC DU et 05 96 4Q MC DU)

L'Autorité de régulation des télécommunications ;

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 34–10 et L.36–7 ;

Vu le décret n° 96–1224 du 27 décembre 1996 relatif aux redevances dues pour les frais de gestion du plan national de numérotation et de contrôle de son utilisation ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1996 portant autorisation d'établissement d'un réseau radioélectrique pour la fourniture au public d'un service de correspondance radiomaritime ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1997 établissant la valeur du coefficient qui fixe l'assiette des redevances pour le coût de gestion de la numérotation ;

Vu l'arrêté du 12 mars 1998 autorisant la société France Télécom à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public ;

Vu la décision n° 97–183 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 2 juillet 1997 confirmant l'attribution à France Télécom de ressources de numérotation utilisées avant le 1^{er} janvier 1997 ;

Vu la décision n° 98–75 en date du 3 février 1998 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation modifiée ;

Vu la demande de la société France Télécom reçue le 6 juin 2000 ;

Après en avoir délibéré le 28 juin 2000 ;

Décide :

Article 1er – A la demande de la société France Télécom, il est mis fin à l'attribution des numéros de la forme :

05 90 31 MC DU	05 90 39 MC DU	05 96 43 MC DU
05 90 33 MC DU	05 96 40 MC DU	05 96 44 MC DU
05 90 34 MC DU	05 96 41 MC DU	05 96 49 MC DU

Article 2 – Le chef du service Opérateurs et ressources de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur et mentionnée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 2000

Le Président

